

Délibération SPANC n° 2018-016 du Comité syndical du 06 avril 2018

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2017 (RPQS)

■ Président	Alain FAUCONNIER
■ Présents	Claude ASSIER - Hubert CAPOULADE - Joël ESPINASSE - Christian FONT - Alain GAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Arnaud VIALA
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Martine ROUQUETTE Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Michel VERGELY
■ Excusés	Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Bruno SIMONNET

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) doit être élaboré, pour chaque exercice.

Il doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la collectivité qui gère le service.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et au Conseil d'exploitation du SPANC qui l'ont approuvé.

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver ce RPQS (cf. rapport joint).

VOTE : Pour : 19 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération n° 2018-017-SPANC du Comité syndical du 6 avril 2018

Vote du Compte Administratif 2017 – SPANC

■ Président	Alain FAUCONNIER
■ Présents	Claude ASSIER - Hubert CAPOULADE - Joël ESPINASSE - Christian FONT - Alain GAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Arnaud VIALA
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Martine ROUQUETTE Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Michel VERGELY
■ Excusés	Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Bruno SIMONNET

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2017, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	262 105,82 euros
Recettes	326 680,92 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	64 575,10 euros
Résultat excédentaire N-1	105 941,83 euros
Résultat cumulé excédentaire	170 516,93 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 088,00 euros
Recettes	3 396,00 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	1 308,00 euros
Résultat déficitaire N-1	- 1 698,00 euros
Résultat cumulé déficitaire	-390,00 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé excédentaire	170 126,93 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2017 du budget relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2017 et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 19	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Département : AVEYRON	DELIBERATION N°2018- <i>018</i>	Nombre de membres en exercice : 23
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SPANC DE L'EXERCICE 2017	Nombre de membres présents : <i>15</i>
	Séance du 6 avril 2018	Nombre de suffrages exprimés : <i>19</i>

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de *Christau Font*, délibérant sur le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain FAUCONNIER, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2016	1 698,00			107 639,83		105 941,83
Transfert à la sect° d'investissemnt			1 698,00		1 698,00	
Résultats cumulés reportés 2016	1 698,00			105 941,83		104 243,83
Opérations de l'exercice 2017	2 088,00	3 396,00	262 105,82	326 680,92	264 193,82	330 076,92
Résultats de l'exercice 2017		1 308,00		64 575,10		65 883,10
RESULTATS DE CLOTURE en €	390,00			170 516,93		170 126,93

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2017 en €	170 516,93
Affectation du résultat prévu au BP 2018 :	
- <u>En section de fonctionnement</u> - article 002 "Excédent d'exploitation reporté" - report à nouveau en €	170 126,93
- <u>En section d'investissement</u> - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	390,00

Résultat déficitaire d'investissement de l'exercice 2017 en €	390,00
Affectation du résultat prévu au BP 2018 :	
- <u>En section d'investissement</u> : article 001 "Déficit d'investissement reporté" en €	390,00

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20180406-20180406_018-BF
Reçu le 11/04/2018

Les membres du Comité syndical :

Claude ASSIER // Hugues RICHARD
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Sylvie AYOT // Elodie PLATET
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Claude CONDOMINES // Thierry SOLIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Pouvoir C. Assier

Philippe RAMONDENC // Denis BROUGNOUNESQUE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Alain GAL // Olivier DE POUZILHAC
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

Pierre PANTANELLA // Patrick GUENOT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Jean-Jacques SELLAM // Michel VERGELY
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Christian FONT // Michel BERNAT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Evelyne STAHL // Marie-Thérèse GAY
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Séveragais"

Paul DUMOUSSEAU // Joël ESPINASSE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"

Sylvain Henri GOUBY //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"

pouvoir M. Vergely

Roger ROUQUETTE // Christian VERLAGUET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"

Marc AYRAL //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

pouvoir P. Pantanella

Anne-Marie CONSTANS // Elian ROQUES
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Pouvoir M. Rouquette

Michel LEBLOND // Sébastien VILLENEUVE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Martine ROUQUETTE // Adeline BOUDOU-THERON
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Michel SIMONIN // Marc TOURET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Bruno SIMONNET // Robert TOBIN
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Marcel CALMELS // Jean-Claude ARGUEL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

Arnaud VIALA // Emilie GAYRAUD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

Nadine IZARD // Hubert CAPOULADE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

Max DALET // Patrick MACIEJEVSKI
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

André MAZET // Véronique LOMBARD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20180406-20180406_018-BF
Reçu le 11/04/2018

Sceau du syndicat mixte du Parc naturel régional des grands causses



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

*A. Favonier
Président*

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2018-019 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 avril 2018

**Approbation du compte de gestion SPANC par
Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière Principale, en charge de la gestion de la
Trésorerie Principale de Millau**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Alain FAUCONNIER ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif SPANC de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau, le 6 avril 2018

Ont signé cette délibération :

Claude ASSIER // Hugues RICHARD
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Claude CONDOMINES // Thierry SOLIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Alain GAL // Olivier DE POUZILHAC
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

Jean-Jacques SELLAM // Michel VERGELY
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain,
Roquefort, 7 Vallons

Evelyne STAHL // Marie-Thérèse GAY
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Sévérageais »

Sylvain Henri GOUBY //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du
Larzac, Pays Templier et Hospitalier »

Marc AYRAL //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de
Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Michel LEBLOND // Sébastien VILLENEUVE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de
Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Michel SIMONIN // Marc TOURET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de
Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Marcel CALMELS // Jean-Claude ARGUEL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Rases du Tarn
et les Marches du Lévezou »

Nadine IZARD // Hubert CAPOULADE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Rases du Tarn
et les Marches du Lévezou »

André MAZET // Véronique LOMBARD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »

Sylvie AYOT // Elodie PLATET
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

P. RAMONDENC // D. BROUGNOUNESQUE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Pierre PANTANELLA // Patrick GUENOT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain,
Roquefort, 7 Vallons

Christian FONT // Michel BERNAT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain,
Roquefort, 7 Vallons

Paul DUMOISSEAU // Joël ESPINASSE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse Noir, les Gorges
de la Dourbie et de la Jonte »

Roger ROUQUETTE // Christian VERLAGUET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du Larzac, Pays
Templier et Hospitalier »

Anne-Marie CONSTANS // Elian ROQUES
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le
Saint-Affricain et les Rougiers »

Martine ROUQUETTE // Adeline BOUDOU-THERON
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le
Saint-Affricain et les Rougiers »

Bruno SIMONNET // Robert TOBIN
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le
Saint-Affricain et les Rougiers »

Arnaud VIALA // Emilie GAYRAUD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Rases du Tarn et les
Marches du Lévezou »

Max DALET // Patrick MACIEJEVSKI
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »

Pour expédition conforme, le Président



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de L'ayrolle - BP 50126
12401 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20180406-20180406_019-BF
Reçu le 11/04/2018

Délibération n° 2018-020-PNRGC du Comité syndical du 6 avril 2018

Vote du Budget Primitif 2018 – SPANC

■ Président	Alain FAUCONNIER
■ Présents	Claude ASSIER - Hubert CAPOULADE - Joël ESPINASSE - Christian FONT - Alain GAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Arnaud VIALA
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Martine ROUQUETTE Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Michel VERGELY
■ Excusés	Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Bruno SIMONNET

A partir des besoins recensés et, après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés au budget primitif 2018, dont les montants consignés sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	488 251,93 euros	320 625,00 euros
Opérations d'ordre	2 500,00 euros	
Résultat reporté		170 126,93 euros
TOTAL	490 751,93 euros	490 751,93 euros
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 500,00 euros	390,00 euros
Opérations d'ordre		2 500,00 euros
Résultat reporté	390,00 euros	
TOTAL	2 890,00 euros	2 890,00 euros
	CUMUL des deux SECTIONS	
TOTAL	493 641,93 euros	493 641,93 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2018 relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE : Pour : **19** Contre : / Abstention : /

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2018-021 du Comité syndical du 06 avril 2018

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président	Alain FAUCONNIER
■ Présents	Claude ASSIER - Hubert CAPOULADE - Joël ESPINASSE - Christian FONT - Alain GAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Arnaud VIALA
■ Procurations	Marc AYRAL donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Martine ROUQUETTE Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Michel VERGELY
■ Excusés	Sylvie AYOT - Marcel CALMELS - Max DALET - Bruno SIMONNET

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2018.

VOTE : Pour : 19 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr